

## QUESTIONNAIRE EAU SECOURS 31 (Liste Nadia Pellefigue)

### QUESTION 1 :

Approuvez-vous le vote du conseil de Métropole du 13 décembre 2018, attribuant la délégation de service public de l'eau à Veolia et celle de l'assainissement à Suez, sur le territoire de la Métropole ?

**OUI**

**NON**

Pourquoi ?

Le vote du 13 décembre est d'abord la clôture d'un processus de confiscation de la décision aux citoyens et aux élus. En effet, il n'y a eu ni concertation citoyenne ni référendum ni même de décision des élus puisque le vote du choix du mode de gestion a été d'abord reporté puis finalement confisqué.

Enfin, sur le fond, notre liste est favorable à une gestion publique de l'eau et de l'assainissement, d'une part parce que c'est le mode de gestion le plus adapté pour la gestion de ce type de service et d'autre part parce que l'eau n'est pas une ressource comme les autres et qu'elle être l'objet d'intérêts mercantiles.

### QUESTION 2 :

Quatre élus sortants de la Métropole, avec le soutien des associations regroupées dans notre Collectif, estimant que l'étude de la Régie n'a pas été menée de façon équitable par rapport aux offres de Veolia et Suez, ont porté plainte au TA. Pensez-vous que leur démarche est justifiée ?

**OUI**

**NON**

Pourquoi ?

Notre liste considère que le processus ayant amené à la gestion en DSP n'est pas démocratique et s'appuie sur une comparaison faussée. Aussi le recours auprès du TA nous semble tout à fait justifié et l'occasion de reconsidérer le choix du mode de gestion.

### QUESTION 3 :

Alors que les dernières factures arrivées début 2020 sur Toulouse font apparaître un tarif autour de 4€ /m<sup>3</sup>, pensez-vous que le tarif annoncé pour 2020 par Veolia et Suez de 2,95€/m<sup>3</sup> montre que Veolia (ex CGE) qui a géré pendant 30 ans l'eau et l'assainissement sur Toulouse, a dû réaliser des bénéfices très importants sur le dos des usagers domestiques ?

**OUI**

**NON**

### QUESTION 4 :

Si vous êtes élu.e au conseil de Métropole, êtes-vous prêt.e à engager une action immédiate visant à rompre les contrats avec Veolia et Suez ?

**OUI**

**NON**

Pouquoi ?

Pour les mêmes raisons que développées aux questions 1 et 2. Aussi il nous semble plus important de répondre à comment et à quelles conditions que pourquoi.

La rupture des contrats fera l'objet d'indemnité. Nous pensons que celles-ci peuvent être faibles à la fois parce qu'elles se basent sur l'espérance de gain, très faible du fait du niveau de rentabilité affichée aux contrats mais aussi sur le remboursement des investissements non amortis qui eux-mêmes sont limités puisque le contrat démarre à peine et pour la part principale démarrera en mars.

Nous demanderons dès notre élection le gel de tous les investissements pour éviter d'alourdir les pénalités. En parallèle, nous ferons reprendre les maquettes financières de l'étude régie pour faire le travail d'optimisation de cette hypothèse qui n'a pas été fait pour une comparaison honnête. Convaincu que la régie peut permettre à cahier des charges égales d'obtenir un prix comparable à celui négocié sinon meilleur, nous nous engagerons dans la voie du retour en régie.

Enfin et puisque nous pouvons entrer ici dans le détail, les comptes de résultats prévisionnels des délégataires montrent que la rupture du contrat de l'Eau serait quasi indolore ce qui sera un peu différent pour l'Assainissement. C'est ce qui nous a amené à résumer notre position en faveur d'un retour en régie de l'eau dans un premier temps et de l'assainissement dans un second temps.

#### QUESTION 5 :

Les compteurs d'eau viennent d'être renouvelés et ont été remplacés par des compteurs de radio relève (voir note en fin de page). Ces compteurs sont neufs ou très récents. Le contrat de DSP prévoit leur remplacement par des compteurs de télé-relevé. Approuvez-vous ce choix ?

**OUI**

**NON**

Pourquoi ?

Nous ne sommes pas favorables au remplacement de compteurs neufs ou très récents indépendamment du fait que ce soit pour de la télé-relevé ou non. Nous connaissons bien la façon de s'enrichir sur les changements de compteurs.

Sur le sujet de la télé-relevé à proprement parler, il pose 2 questions :

[if !supportLists]• [endif]La gestion des données personnelles

[if !supportLists]• [endif]La question de l'impact de cette télé-relevé en terme d'électro-sensibilité

Sur la gestion des données personnelles, celles concernant l'eau sont à protéger au même titre que bien d'autres. De ce point de vue, s'il doit y avoir télé-relevé la gestion en régie est sûrement plus adaptée à une protection accrue des données personnelles et une garantie de leur non utilisation commerciale ou autre.

Pour ce qui est de la question de l'électro-sensibilité, nous souhaitons avoir un débat avec l'éclairage de professionnel de santé, sachant que nous ne sommes pas sur les mêmes technologies que dans le cas des compteurs Linky.

#### QUESTION 6 :

Nous revendiquons **un juste prix de l'eau** qui doit répondre à plusieurs exigences : la qualité de l'eau, un bon entretien du réseau, une solidarité à l'égard des plus démunis (premiers m3 gratuits, tarification progressive), un programme d'économies de la consommation,... Quelle sera votre action pour répondre à ces exigences ?

Nous partageons totalement l'idée d'un juste prix de l'eau plus que le meilleur prix. Aussi cela implique une tarification sociale et progressive, et tout un arsenal de mesure sur la gestion de la ressource. A ce titre, Nadia Pellefigue, a signé le 18 février 2020 le Pacte pour la renaturation des villes du comité de Bassin Adour Garonne. Au-delà, nous pensons que la création d'une régie devra se faire avec un CA intégrant des représentants des usagers, des salariés ainsi que des personnalités qualifiées. Débarrassé du carcan contractuel, le CA pourra débattre et faire des choix adaptés tant sur la tarification que sur les mesures de protection de la ressource. Ainsi, les questions affairant à l'eau trouveront des réponses adaptées dans la transparence, et en impliquant citoyens engagés et élus.